

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_39
id. 942

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**SCHÉMAS CULTURELS DU PAYS MIDI-QUERCY ET DU PAYS
MONTALBANAIS**

Le dispositif régional des projets culturels de territoires bénéficie, en Tarn-et-Garonne :

- - au pays Midi-Quercy depuis 2008,
- - au pays montalbanais depuis 2009.

Ce dispositif d'accompagnement, initialement prévu sur une durée de neuf ans, a pour but de soutenir, en partenariat avec le Département et le pays, le schéma de développement culturel adopté par le territoire. Des conventions tripartites ont donc été signées entre Région, Département et Pays pour des périodes de trois ans renouvelables.

Le partenariat concernant le pays montalbanais s'achèvera en fin d'année 2014. Il a pris fin en 2013 pour le pays Midi-Quercy.

Au cours de ces six années de partenariat, la Région a apporté un financement global de 265 000€ et le Département de 220 000€ à chacun des territoires concernés.

Or, par lettre du 3 avril 2014, Monsieur le Président du Conseil Régional, porte à notre connaissance **sa décision de ne pas renouveler son soutien** par voie de convention triennale : pour le pays montalbanais, les accords en cours seront honorés et pour le pays Midi-Quercy, **un soutien exceptionnel sera maintenu en 2014**.

Ce désengagement est aujourd'hui justifié par « le contexte particulièrement sévère des ressources publiques des collectivités territoriales » ; il était néanmoins contenu, en germe, dans les objectifs initiaux de cette politique qui devait permettre une aide à l'élaboration de schémas culturels, au recrutement de professionnels et à la structuration de projets culturels **en vue d'atteindre, à terme, l'autonomie des territoires** dans ce domaine avec **pour corollaire la dégressivité des aides régionale et départementale**.

Les contraintes qui amènent la région à modifier sa politique culturelle à l'égard des territoires sont aussi les nôtres.

C'est pourquoi, je vous proposerais **d'adapter notre position sur celle de la Région pour l'année 2014, à savoir :**

- pour le pays montalbanais : versement des subventions prévues dans le cadre de la dernière année d'application de la convention triennale soit 20 000€, le programme détaillé des actions 2014 et la répartition des aides entre les différents opérateurs étant validés par la Commission Permanente ;
-
- pour le pays Midi-Quercy : versement des subventions prévues à hauteur de 15 000€ aux acteurs culturels du territoire suivant le programme d'actions présenté en annexe et hors convention tripartite.

Les autorisations d'engagement inscrites lors du Budget Primitif permettent de faire face au paiement de ces subventions :

- 20 000€ sur la ligne 674562 311 SCPM (schéma culturel du pays montalbanais),
- 15 000€ sur la ligne 674562 311 FDIM (schéma culturel du pays Midi-Quercy).

Après en avoir délibéré, je vous demanderais donc de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le courrier du Président du Conseil Régional en date du 3 avril 2014 portant à la connaissance du Conseil Général, sa décision de ne pas renouveler son soutien par voie de convention triennale : pour le Pays Montalbanais, accords encours honorés et pour le Pays Midi-Quercy, soutien exceptionnel maintenu en 2014,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la fin de la politique régionale des projets culturels de territoire à partir de 2015, position notifiée par la lettre du 3 avril 2014 ;
- Décide, conformément au courrier susvisé, d'adapter la position du Conseil Général sur celle de la région pour l'année 2014, à savoir :
 - pour le pays montalbanais : versement des subventions prévues dans le cadre de la dernière année d'application de la convention triennale soit 20 000 €, le programme détaillé des actions 2014 et la répartition des aides entre les différents opérateurs étant validés par la Commission Permanente ;
 - pour le pays Midi-Quercy : versement des subventions prévues à hauteur de 15 000 € aux acteurs culturels du territoire suivant le programme d'actions présenté en annexe et hors convention tripartite ;

- Précise que les autorisations d'engagement inscrites lors du Budget Primitif permettent de faire face au paiement de ces subventions :
 - 20 000€ sur la ligne 674562 311 SCPM (schéma culturel du pays montalbanais),
 - 15 000€ sur la ligne 674562 311 FDIM (schéma culturel du pays Midi-Quercy).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET